



Assemblée générale

Distr. générale
3 décembre 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session

Point 142 de l'ordre du jour

Planification des programmes

Rapport de la Deuxième Commission

Rapporteur : M. Diamane **Diome** (Sénégal)

1. À sa 2^e séance plénière, le 18 septembre 2020, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-quinzième session la question intitulée « Planification des programmes » et, afin d'élargir le débat sur les rapports concernant l'évaluation, la planification, l'établissement des budgets et le suivi, de la renvoyer à toutes les grandes commissions et de l'examiner en séance plénière.
2. À sa 1^{re} séance, le 5 octobre 2020, la Deuxième Commission, tenant compte de la situation créée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), des restrictions qu'il est recommandé d'appliquer à titre préventif à la tenue de réunions dans les locaux de l'Organisation des Nations Unies afin de contenir la propagation de la COVID-19, ainsi que des solutions qui s'offrent à elle sur le plan technique et du point de vue de la procédure, et ayant à l'esprit le document de séance de son Bureau sur l'organisation de ses travaux pendant la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale¹, a approuvé ses modalités de travail pour la soixante-quinzième session, telles qu'elles sont décrites dans le document intitulé « Organisation des travaux de la Deuxième Commission »².
3. La Deuxième Commission a examiné la question à sa 6^e séance, le 24 novembre 2020, au cours de laquelle le représentant de la Fédération de Russie a fait une déclaration³.
4. À la même séance, la Commission a décidé qu'il n'y avait pas lieu de prendre une décision.

¹ Consultable à l'adresse suivante : www.un.org/en/ga/second/75/bureau-paper.pdf.

² Voir [A/C.2/75/L.1](#).

³ Voir [A/C.2/75/SR.6](#).

